

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du 15 novembre 2018  
du 15 novembre 2018

La séance est ouverte par Marcel DESCOSY, Maire de Palau del Vidre.

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Marcel DESCOSY**.

**Présents** : MM Marcel DESCOSY, Bruno GALAN, Jean ROCA, Renée OCAMPO, Claude-Alexandra CHEMIN, Bélanda BEAUSAERT, Huguette BERTRAND, Nadine BONAFE, Céline FARRIOL, Jean JONQUERES D'ORIOLA, Michel MUNOZ, Lydie NARGIEU, Antoine PONSI, Pascal RAMONET, Claude SOULHOL.

**Absents** : MM Pierre ABULI procuration Marcel DESCOSY, Florence RIBES, Olivier CHARLES, Isabelle FAURE, Alain GALLINAT, Martine ROLLAND, Nathalie SCWERTZ procuration Bruno GALAN, Renaud VUILLEMIN procuration Antoine PONSI.

Monsieur Pierre ABULI a été désigné comme secrétaire.

Le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour : Modification tableau des effectifs.  
Accord unanime de l'assemblée.

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation est en train d'être lancée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'une halle sportive.

## **1. Avantages en nature (nourriture) personnel contractuel cantine**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de préciser, à la demande du trésorier municipal, le régime des avantages en nature accordés au personnel travaillant à la cantine.

Il propose de régler le régime des contractuels sur celui des fonctionnaires en prenant en charge le repas des jours scolaires travaillés.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Décide la prise en charge par la mairie des repas de l'ensemble du personnel (titulaires de la fonction publique et contractuels) travaillant à la cantine (jours scolaires travaillés).

## **2. Rapport d'activité 2017 CDC**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Prend acte des rapports de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017

### **3. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire indique que suite à un grave problème de santé d'un agent, il est nécessaire de prévoir le remplacement de celui-ci au sein des effectifs communaux.

Il propose de porter à 4 le nombre de personnels contractuels pouvant être recrutés pour remplacer des agents.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Dit que le nombre d'agents contractuels pour remplacement est porté à 4.

Le tableau des effectifs se décompose comme suit :

#### **Emploi fonctionnel :**

1 DGS + 2 000 h (2 000/10 00)

#### **Emplois permanents :**

1 attaché principal  
2 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ière</sup> classe  
3 adjoints administratifs principaux de 2<sup>ième</sup> classe  
1 agent de maîtrise  
4 adjoints techniques principaux de 1<sup>ière</sup> classe  
11 adjoints techniques principaux de 2<sup>ième</sup> classe  
5 adjoints techniques  
2 agents spécialisés 1<sup>ière</sup> classe des écoles maternelles  
2 agents spécialisés principaux 1<sup>ière</sup> classe des écoles maternelles  
2 agents spécialisés principaux de 2<sup>ième</sup> classe des écoles maternelles  
1 brigadier-chef principal de police municipale  
1 gardien brigadier  
1 éducateur APS principal de 1<sup>ière</sup> classe  
1 adjoint d'animation principal 2<sup>ième</sup> classe

#### **Emplois non permanents :**

1 agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité (3mois)  
6 agents contractuels pour remplacement  
1 adjoint technique à mi-temps

#### **4. Attribution de noms de rues**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'attribuer des noms de rues aux lotissements Plein Sud 1 et 2.

Il propose d'attribuer les noms de rue : rue de la bergerie, rue des micocouliers, rue des tilleuls, rue des caroubiers, rue des arbousiers, rue des figuiers conformément au plan joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibéré :

Attribue les noms de rue : rue de la bergerie, rue des micocouliers, rue des tilleuls, rue des caroubiers, rue des arbousiers, rue des figuiers, aux voies desservant les lotissements Plein Sud 1 et 2 conformément au plan joint à la présente délibération.

#### **5. Indemnité spéciale de fonction policier municipal**

Monsieur le Maire indique que suite au recrutement d'un gardien brigadier de Police municipale au 01 janvier 2019, il convient de prévoir le montant de l'indemnité spéciale de fonction.

Il propose de fixer celle-ci à 18% du traitement.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Autorise le versement de l'indemnité spéciale de fonction au policier municipal recruté à compter du 01 janvier 2019 à hauteur de 18% du traitement.
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **6. Approbation modifications simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 25 septembre 2018, il a prescrit une modification simplifiée du PLU afin de rectifier le règlement des zones UB et 1 AU en supprimant dans ces deux zones la notion d'ouverture à tendance verticale.

A cet effet, le conseil municipal a délibéré sur les modalités de mise à disposition au public du dossier, réalisée du 15 octobre 2018 au 15 novembre 2018 au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la commune.

Cette mise à disposition étant terminée et aucune observation n'ayant été formulée sur les registres ou sur l'adresse mail dédiée, il appartient au Conseil Municipal de faire le bilan de cette mise à disposition et de procéder à l'approbation de cette modification simplifiée.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Approuve la modification simplifiée du PLU visant à supprimer la notion d'ouverture à tendance verticale dans les zones UB et 1 AU telle que présentée précédemment.
- ✓ Dit que cette délibération sera affichée en mairie pendant un mois, sera transmise au représentant de l'Etat et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- ✓ Autorise le maire à signer tous les actes afférents.

## **7. Admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe son conseil de la demande d'admission en non-valeur émanant de la trésorerie d'Argeles sur mer pour un montant de 5092,16 euros.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Accepte l'admission en non-valeur de la créance de 5092,16 euros suite à l'impossibilité de recouvrer la créance.

## **8. Classement voirie les bleuets dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Palau del Vidre avait déjà délibéré en faveur de la rétrocession des VRD du Lotissement « les bleuets, tranches 1 et 2 en 2002 ».

Suite à un remaniement cadastral, et à la délibération de l'office 66 n°2017-16, il est nécessaire de se prononcer à nouveau sur le transfert des parcelles désormais cadastrées AK 333, 334, 336, 337, 338, 340, 342, 344, 346 et 347.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Accepte le transfert des parcelles précitées dans le domaine public communal.
- ✓ Autorise le maire à signer tous les actes afférents.

## **9. Avenant au contrat collectif prévoyance maintien de salaire**

Il est donc nécessaire de prendre un avenant actant cette augmentation.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire prenant en compte l'augmentation à 3,67% à compter du 01 janvier 2019.

## **10. Attribution de subventions**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de la boule palauencque pour un montant de 700 euros.

Le conseil municipal, après délibéré :

- ✓ Accorde une subvention de 700 euros à l'association « la boule palauencque »

**PRESENTS :**

MARCEL DESCOSSY,

BRUNO GALAN,

JEAN ROCA,

RENEE OCAMPO,

CLAUDE ALEXANDRA CHEMIN,

BELINDA BEAUSAERT

HUGUETTE BERTRAND,

NADINE BONAFE,

CELINE FARRIOL,

JEAN JONQUERES D'ORIOLA

MICHEL MUNOZ,

LYDIE NARGIEU

ANTOINE PONSI,

PASCAL RAMONET,

CLAUDE SOULHOL,

RENAUD VUILLEMIN,